

FICHE DE RESTITUTION

Atelier n°4

Intitulé de l'atelier	Les nouvelles procédures disciplinaires et leur application concrète dans les EPLE
Animateurs	S. PAREY (PA collège R. Rolland – Nîmes) A. REMISE (CPE coordonnatrice bassin de Nîmes)
Rapporteur	idem
Expertise ou témoignage sollicités	Diaporama sur le thème de la réforme des procédures disciplinaires, élaboré et présenté par S. Parey.
Thèmes abordés au cours de l'atelier	Les mesures de responsabilisation La refonte du règlement intérieur La commission éducative La problématique du téléphone portable dans les EPLE
Questions/situations problèmes soulevés	1 - Comment mettre en place concrètement une mesure de responsabilisation en dehors des heures de cours ? 2 - Doit-on adopter la procédure décrite par la circulaire pour refaire le règlement intérieur ? Un règlement intérieur qui suit la circulaire ne sera-t-il pas trop chargé ? 3 - N'est-il pas important d'inclure un élève dans la composition de la commission éducative ? 4 - Comment éviter que la commission éducative ne joue qu'un rôle d'antichambre du conseil de discipline ? 5 - La légalité de la confiscation du téléphone portable ?
Pistes de réponses et/ou de solutions envisagées	« Les droits et devoirs des élèves au collège et au lycée » Valérie PINAULT : livre conseillé car il montre la réforme des procédures disciplinaires vue par les parents et élèves, c'est donc l'envers du décor. 1 – La convention (voir texte aout 2011) donne les mesures de mise en place concrète de la mesure de responsabilisation. Il est possible de mettre en place une convention avec le SDIS pour des mesures de responsabilisation ciblées sécurité. 2 – La procédure conseillée pour le contenu du RI garantit sa validité en cas de contestation. Il paraît important de travailler dans l'établissement sur la charte de civilité qui sera adjointe au règlement intérieur. 3 – Le texte n'impose pas la présence d'un élève dans la

	<p>commission éducative (à notre regret) mais dans la pratique, il semblerait que les établissements en général l'aient fait.</p> <p>4 – La composition de la commission éducative peut éviter les dérives.</p> <p>5 – La gestion des téléphones portables confisqués est très chronophage pour l'équipe de direction. La confiscation n'est pas légale mais elle est parfois pratiquée avec succès.</p>
Actions/Projets actuellement en cours	
Actions inter catégorielles envisagées par la suite à l'échelon du bassin d'éducation ou de l'EPL	<p>Possibilité d'accès au diaporama pour les participants avec utilisation éventuelle sur les enseignants (et ou sur les parents).</p> <p>Echange de lettres types (entre établissements) de la notification de l'engagement d'une procédure disciplinaire, d'une convention de responsabilisation, et d'un règlement intérieur rénové.</p>
Besoins en formation et/ou expertises envisagées	.../...